

I. Candidats présentées par les gouvernements de l'Albanie, d'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Danemark, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Italie, de la Moldova, de la Roumanie, de Saint-Marin, de l'Espagne, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », de la Turquie et de l'Ukraine

Lettre du Secrétaire Général adjointe du Conseil de l'Europe au Président de l'Assemblée parlementaire, en date du 14 juin 2007

TRADUCTION

Monsieur le Président,

Renouvellement partiel de la Cour européen des Droits de l'Homme

Suite aux décisions prises hier par les Délégués des Ministres, j'ai l'honneur d'appeler l'attention de l'Assemblée parlementaire sur les listes des candidats soumises par les gouvernements de l'Albanie, d'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Danemark, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Italie, de la Moldova, de la Roumanie, de Saint-Marin, de l'Espagne, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », de la Turquie et de l'Ukraine.

Ces listes de candidats, accompagnées de leurs curricula vitae, sont présentées en anglais et en français dans les documents joints, étant entendu que cette communication résulte de la nomination de candidats par les Hautes Parties contractantes ci-dessus nommées, en conformité avec leurs obligations en vertu de l'article 22 paragraphe 1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

...

Signe:

Maud de Boer-Buquicchio